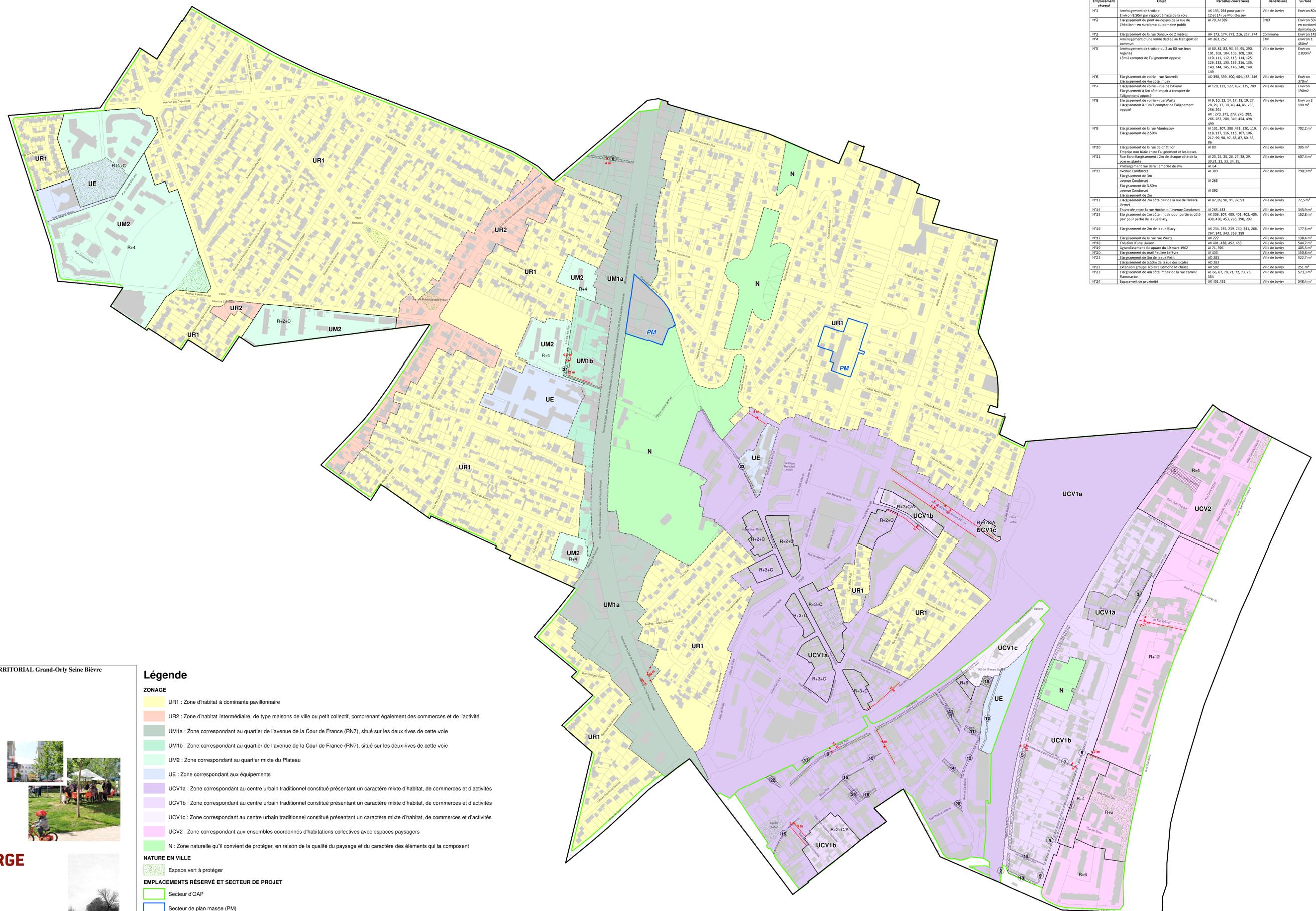




Emplacement réservé	Objet	Parcelles concernées	Bénéficiaire	Surface
N°1	Aménagement de trottoir Environ 8,50m par rapport à l'axe de la voie	Ax 193, 264 pour partie	Ville de Juvisy	Environ 80 m²
N°2	Elargissement du pont au-dessus de la rue de Châtillon – en surplomb du domaine public	Ai 79, Ai 389	SACF	Environ 50 m² en surplomb du domaine public
N°3	Elargissement de la rue Darboux de 2 mètres	Air 173, 174, 273, 216, 217, 274	Commune	Environ 145 m²
N°4	Aménagement d'une voirie dédiée au transport en commun	Air 263, 222	S'ill	Environ 450m²
N°5	Aménagement de trottoir du 2 au 80 rue Jean Argillet 13m à compter de l'alignement opposé	Ai 80, 81, 83, 29, 94, 95, 290, 101, 103, 104, 105, 106, 109, 110, 111, 113, 114, 115, 116, 117, 118, 119, 120, 121, 140, 144, 145, 146, 248, 148, 149	Ville de Juvisy	Environ 2.830m²
N°6	Elargissement de voirie - rue Nouvelle	AD 398, 399, 400, 484, 485, 446	Ville de Juvisy	Environ 370m²
N°7	Elargissement de voirie – rue de l'Avenir Elargissement à 8m côté impair à compter de l'alignement opposé	Ai 120, 121, 122, 432, 125, 289	Ville de Juvisy	Environ 190m²
N°8	Elargissement de voirie – rue Wurtz Elargissement à 12m à compter de l'alignement opposé	Ai 9, 10, 13, 14, 17, 18, 19, 27, 28, 29, 37, 38, 40, 44, 45, 255, 256, 291 Ax : 270, 271, 273, 276, 282, 286, 287, 288, 289, 454, 456, 499	Ville de Juvisy	Environ 2 190 m²
N°9	Elargissement de la rue Montesquy Elargissement de 2,50m	Ai 111, 307, 308, 431, 120, 119, 118, 117, 116, 115, 107, 106, 217, 99, 98, 97, 88, 87, 80, 85, 86	Ville de Juvisy	702,2 m²
N°10	Elargissement de la rue de Châtillon Empiètement latéral entre l'alignement et les bornes	Ai 80	Ville de Juvisy	305 m²
N°11	Rue Bara élargissement : 2m de chaque côté de la voie existante	Ai 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35	Ville de Juvisy	607,4 m²
N°12	Elargissement de 3m avenue Condorcet Elargissement de 3,50m avenue Condorcet Elargissement de 2m	Ai 389 Ai 265 Ai 392	Ville de Juvisy	790,9 m²
N°13	Elargissement de 2m côté pair de la rue de Horace Verne	Ai 87, 89, 90, 91, 92, 93	Ville de Juvisy	72,5 m²
N°14	Traverse entre la rue Roche et l'avenue Condorcet	Ai 265, 433	Ville de Juvisy	343,9 m²
N°15	Elargissement de 5,50m de la rue des Ecoles pour partie de la rue Blazy	Ai 306, 307, 400, 401, 402, 405, 438, 450, 453, 285, 290, 292	Ville de Juvisy	152,8 m²
N°16	Elargissement de 2m de la rue Blazy	Ax 234, 235, 239, 240, 241, 266, 267, 242, 243, 258, 359	Ville de Juvisy	177,5 m²
N°17	Elargissement de la rue rue Wurtz	Ai 222	Ville de Juvisy	138,4 m²
N°18	Création d'une Liaison	Ax 401, 438, 452, 453	Ville de Juvisy	548,7 m²
N°19	Élargissement du square du 10 mars 1962	Ai 71, 396	Ville de Juvisy	405,1 m²
N°20	Elargissement du mail Pauline Lefevre	Ai 433	Ville de Juvisy	150,8 m²
N°21	Elargissement de 3m de la rue Petit	AD 283	Ville de Juvisy	522,7 m²
N°22	Extension groupe scolaire Edmond Michelet	Ai 502	Ville de Juvisy	251 m²
N°23	Elargissement de 5,50m de la rue des Ecoles	Ai 283	Ville de Juvisy	573,3 m²
N°24	Elargissement de 4m côté impair de la rue Camille Flammarion	Ai 66, 67, 70, 71, 72, 73, 76, 334	Ville de Juvisy	548,4 m²



ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL Grand-Orly Seine Bièvre



PLAN LOCAL D'URBANISME JUVISY-SUR-ORGE

5. PLAN DE ZONAGE

Approuvé par délibération du Conseil Territorial du 26/09/2016
 Modification n°1 par délibération du Conseil Territorial du 13/02/2018
 Modification n°2 par délibération du Conseil Territorial du 08/04/2025

Légende

ZONAGE

- UR1 : Zone d'habitat à dominante pavillonnaire
- UR2 : Zone d'habitat intermédiaire, de type maisons de ville ou petit collectif, comprenant également des commerces et de l'activité
- UM1a : Zone correspondant au quartier de l'avenue de la Cour de France (RN7), situé sur les deux rives de cette voie
- UM1b : Zone correspondant au quartier de l'avenue de la Cour de France (RN7), situé sur les deux rives de cette voie
- UM2 : Zone correspondant au quartier mixte du Plateau
- UE : Zone correspondant aux équipements
- UCV1a : Zone correspondant au centre urbain traditionnel constitué présentant un caractère mixte d'habitat, de commerces et d'activités
- UCV1b : Zone correspondant au centre urbain traditionnel constitué présentant un caractère mixte d'habitat, de commerces et d'activités
- UCV1c : Zone correspondant au centre urbain traditionnel constitué présentant un caractère mixte d'habitat, de commerces et d'activités
- UCV2 : Zone correspondant aux ensembles coordonnés d'habitations collectives avec espaces paysagers
- N : Zone naturelle qu'il convient de protéger, en raison de la qualité du paysage et du caractère des éléments qui la composent

NATURE EN VILLE

- Espace vert à protéger

EMPLACEMENTS RÉSERVÉ ET SECTEUR DE PROJET

- Secteur d'OAP
- Secteur de plan masse (PM)
- Emplacement réservé existant

FORMES URBAINES ET IMPLANTATIONS SPÉCIFIQUES

- Hauteur maximale
- Marge de retrait
- Bande inconstructible

